

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.29

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : SERVICES DE TELECOMMUNICATION, ADHESION A L'OFFRE DU RESAH (RESEAUX DES ACHETEURS HOSPITALIERS-CENTRALE D'ACHAT) : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA MAIRIE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE, DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE ET LEUR CCAS, LE COSAT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE

Conseil Municipal du lundi 20 mars 2023

Délibération n°2023.29 : Services de télécommunication, adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat) : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et leur CCAS, le COSAT et l'établissement public du Capitole

Exposé :

La Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, le CCAS de Toulouse, le CTMR, les communes d'Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Brax, Castelginest, Cornebarrieu, Cugnaux, Gagnac, Fenouillet, Saint Alban, Saint Orens, Villeneuve Tolosane, les CCAS de Castelginest, de Gagnac, l'Etablissement Public du Capitole, le COSAT ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat) pour les services de télécommunication.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour les services de télécommunication,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention portant création d'un groupement de commandes n°23TM02, en vue de participer ensemble à l'adhésion à l'offre du RESAH pour les services de télécommunication dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Article 2 : la convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Conseil Municipal du lundi 20 mars 2023

Délibération n°2023.29 : Services de télécommunication, adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat) : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et leur CCAS, le COSAT et l'établissement public du Capitole